

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Laetitia SERRE et Monsieur Maurice WEISS, Conseillers départementaux du canton du CHEYLARD, communiquent les décisions votées en faveur de leur canton lors de la Commission Permanente du 12 septembre 2016 :

Au titre de l'utilisation des équipements sportifs par les collégiens, une subvention globale de 7 699,50 € sera répartie entre la Communauté de communes Val'Eyrieux, la commune de Saint Sauveur de Montagut et le collège Saint Louis au Cheylard.

Au titre du Fonds d'encouragement aux Initiatives Locales, une subvention globale de 6 600 € sera répartie entre les bénéficiaires suivants :

- Communauté de communes Val'Eyrieux
- Association Louis PIZE à Saint André en Vivarais
- Assoc'Active à Saint Martin de Valamas
- Centre socioculturel de Saint Agrève
- La Compagnie des Chimères à Saint Pierreville
- Rugby Club Eyrieux à Saint Sauveur de Montagut
- Chœurs de Volcans, de Sources et de Montagnes à Jaunac
- Association Les Retrouvailles à Saint Michel de Chabrilanoux
- Les communes de Dunière sur Eyrieux, Chanéac, Dornas, Rochepaule, Saint Julien du Gua, Saint Martin de Valamas et Saint Pierreville

Au titre du dispositif « Ardèche, Terre d'Eau », la communauté de communes Val'Eyrieux recevra une subvention de 7 500 € pour l'étude diagnostic du réseau d'assainissement et le schéma directeur d'assainissement sur la commune de Saint Pierreville.

Au titre des frais de garde d'enfants issus de familles défavorisées, une participation financière de 346,06 € sera attribuée à la crèche « L'île aux enfants » au Cheylard (somme répartie ensuite au profit des familles concernées).

Une subvention de 9 600 € sera versée à la commune de Marcols les Eaux dans le cadre des aides relatives aux dégâts d'orage de septembre 2015.

Une subvention exceptionnelle de 40 000 € sera versée à la commune de Borée pour permettre la réalisation de travaux de rénovation et de mise aux normes à la base de loisirs du Genestou.

Au titre du règlement "aide au plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles", une subvention de 30 000 € est attribuée au GAEC du Vivarais à Saint andré en Vivarais.